



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 4650

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Philippe Kemel, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. Philippe Kemel. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, diminuer à l'horizon de 2017 le nombre de ceux qui quittent le système scolaire prématurément était l'un des engagements du Président de la République lors de son élection.

À l'heure du bilan, les différentes mesures instaurées, qui sont significatives, ont porté leurs fruits : si, en 2010, 140 000 élèves sortaient du système scolaire sans diplôme ni avenir, les efforts engagés par votre ministère ont permis l'année dernière de ramener ce nombre à 98 000.

Le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » a permis de mettre à la disposition de l'éducation nationale de nombreux moyens destinés à accompagner et à former les décrocheurs, mais aussi à repérer ceux qui pourraient potentiellement le devenir. Vous êtes d'ailleurs, madame la ministre, venue dans le Pas-de-Calais pour présenter ce plan.

Malgré cela, ceux qui ont d'ores et déjà échappé aux radars de l'école et des services sociaux empruntent un chemin pavé de difficultés. Ces dizaines de milliers de jeunes qui quittent l'école de la République sans formation se perdent souvent dans la rue, avec les risques que nous connaissons : être, pour presque toute une vie, écarté du marché du travail ou, pire, basculer dans la délinquance.

Beaucoup a été entrepris pour favoriser leur entrée en apprentissage, avec la mise en place d'une véritable politique de qualification et de professionnalisation. Naturellement, la Garantie jeunes y contribue aussi.

Madame la ministre, comment peut-on faire en sorte que ces beaux résultats soient encore amplifiés dans les prochaines et les prochains mois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, élever le niveau global de formation et de qualification dans notre pays constituait en effet, en 2012, notre objectif.

M. François Rochebloine. C'est réussi !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. C'est le sens de chacune des réformes que nous avons adoptées. Vous avez raison, on ne peut atteindre cet objectif si l'on ne prend pas – comme nous l'avons fait – à bras-le-corps la question du décrochage scolaire.

Nous avons, en effet, mis le paquet. Jamais l'école ne se sera autant engagée dans cette voie : formation des enseignants à la détection des signes avant-coureurs du décrochage et aux remèdes à y apporter ; présence de « référents décrocheurs » dans chaque établissement ; possibilité donnée aux élèves de plus de quinze ans en voie de décrochage de prendre une respiration en effectuant un stage en entreprise pendant quelques semaines ou quelques mois, le temps de retrouver une motivation, tout en bénéficiant du statut scolaire et d'un parcours adapté ; possibilité offerte aux élèves arrivant en classe de seconde professionnelle de changer d'orientation si celle-ci ne leur convient pas, afin d'éviter de la subir toute leur vie et donc de tomber dans l'échec.

Quand le décrochage a eu lieu, c'est-à-dire pour les jeunes déjà sortis du système scolaire sans qualification, nous avons prévu un droit au retour en formation, s'accompagnant de bourses de reprise d'études. Il a fait ses preuves, puisque des milliers de jeunes ont pu, ces deux dernières années, l'expérimenter, notamment dans le cadre des structures de retour à l'école du type « microlycées », que nous avons voulu développer : leur nombre est passé de douze en 2012 à quarante-quatre aujourd'hui.

Toutes ces actions ont permis à notre pays d'atteindre, s'agissant des jeunes âgés de dix-huit à vingt-quatre ans et sortis sans qualification du système scolaire, une moyenne de deux points inférieure à celle des pays européens.

Désormais, année après année, le flux de décrocheurs se tarit puisqu'il ne s'élève plus – comme autrefois – à plus de 140 000 mais avoisine les 98 000.

Pour conclure, ce dernier chiffre ne marque pas la fin de notre quinquennat : à la prochaine rentrée 2017, vous pourrez constater que le nombre total de décrocheurs sortant annuellement sans qualification du système scolaire sera plus proche des 80 000. Pour une raison simple : désormais, ceux qui échouent au baccalauréat ou au certificat d'aptitude professionnelle ont le droit de recommencer dans leur établissement d'origine : il s'agit d'une véritable nouveauté dans la lutte contre le décrochage. Il y a de quoi être fier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4650

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2017](#)